



ASSEMBLEE GENERALE DU 15 OCTOBRE 2020

En raison des mesures sanitaires liées à la crise du COVID - 19, l'assemblée générale n'a pas pu se tenir dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse cette année.

Elle a été délocalisée à BOVELLES, chez nos producteurs d'oeufs qui ont proposé de nous accueillir en semi extérieur et que nous remercions chaudement.

Tous nos remerciements vont également au Peuplié et à la Maison du colonel, qui nous ont accueillis chaleureusement devant leurs locaux pendant le premier confinement.

La Maison du colonel continue d'ailleurs de nous offrir son parterre jusqu'à nouvel ordre, dans l'attente de pouvoir réintégrer les locaux de l'Auberge de Jeunesse.

Nous remercions enfin Pierre FERRAND, directeur de l'auberge, pour continuer à nous accueillir gracieusement.

PRÉSENT.E.S :

- Adhérent.e.s : 12
- Producteurs : 5

12 pouvoirs donnés (38 l'année dernière)

Sandra GIRAUDET, présidente de l'AMAP, salue l'implication des membres du Conseil d'Administration (CA) et les référents, qui ont parfois double casquette.

Elle rappelle l'importance du CA quand il faut prendre des décisions de dernière minute, comme trouver des solutions au moment du confinement.

Le CA est constitué à ce jour des référent.e.s et de Dominique ROUSSEAU.

Rappelons que tout le monde peut en faire partie.

En outre, un rappel est effectué sur la question de la visibilité de l'auberge via l'AMAP : il s'agit d'une collaboration « donnant/donnant », c'est pourquoi notre convention prévoit l'organisation d'événements tels que le « **Festival Alimenterre** », dont la date est prévue le jeudi 12 novembre, avec la diffusion du film « Femmes de la terre ».

EN RAISON DU NOUVEL EPISODE DE CONFINEMENT, CET EVENEMENT A DU ETRE ANNULE.

BILANS DES PRODUCTEURS

- Légumes :

Été 2019 : 46PP et 6 GP, soit 52 paniers

Été 2020 : 43 PP et 5 GP, soit 48 paniers

Hiver 2019/2020 : 53 PP (choix d'Agnès de ne faire que des PP l'hiver)

=> Malgré une légère baisse, la vente de paniers de légumes reste stable.

Cette année, de nombreuses pertes en légumes en raison notamment de la sécheresse et des faisans.

Agnès tient à s'exprimer sur le fait que selon elle, les événements type « **Festival Alimenterre** », organisés par l'AMAP à l'Auberge de jeunesse, dans le cadre de la convention d'Occupation qui formalise notre partenariat, n'est pas assez investi par les producteurs. Elle rappelle que l'Auberge accueille les producteurs de l'AMAP pour distribuer leurs produits et qu'il s'agit d'un juste retour des choses que de participer aux événements qui donnent de la visibilité à l'Auberge.

A la fin de l'année 2020, Agnès et JM seront en « semi retraite », c'est à dire qu'ils ne fourniront plus nos paniers de légumes, mais qu'ils proposeront les fruits de leur verger.

L'idée retenue pour le moment serait de livrer un panier tous les 15 jours, au prix de 12€ (variable selon la météo et la production).

Cédric HOEPPE, que les amapien.ne.s connaissent déjà prendra le relais d'Agnès et Jean-Michel pour la livraison de légumes.

Il s'est présenté au cours de l'AG.

Ses jardins se situent à Coulemelle, dans la vallée de la Noye, à la frontière de l'Oise.

Il souligne qu'il n'y a pas de champs conventionnels alentour.

Cédric ne produit pas de fruits, cependant il fait venir tous les ans des clémentines et des citrons d'un producteur bio corse, dont il fait bénéficier ses client.e.s.

Il fournit notamment une AMAP à Montdidier et il est présent sur le marché rue Léon BLUM à Amiens le samedi.

- Oeufs :

RAS, les contrats se maintiennent.

- Fromage de chèvre :

Xavier a entamé sa 1ère année de partenariat avec l'AMAP, en mars 2020.

Il possède 65 chèvres, au sein d'une ferme pédagogique à PROUVILLE, qu'il fait visiter. En temps normal, cette activité représente 10 000€ sur l'année.

Il propose des achats à la ferme le samedi matin (voir sa page Facebook et son site internet).

Il n'est présent qu'une fois sur deux, car les ventes en AMAPS se font souvent le jeudi. C'est pourquoi il alterne ses temps de présence entre notre AMAP et l'AMAP « Ché carottes », cloître Dewailly.

Par conséquent, nous avons toujours besoin d'une personne pour tenir le stand lorsque Xavier n'est pas là.

Ventes : environ 50 fromages + yaourts, fromages blanc, lait par distribution.

Il livre 7 amap sur 15 jours, ce qui constitue 60 à 70% du chiffre d'affaires de la chèvrerie.

Xavier a fait remarquer que l'AMAP du potager est au-dessus de la moyenne des autres AMAPS qu'il livre en termes de ventes.

- Pain / Pâtes / Boeuf / Veau / Agneau / Porc :

Emilie HECQUET, notre productrice remercie Francine (référente pain) qui est toujours là et disponible : « *Elle pense à tout, c'est précieux car ça me facilite grandement la tâche* »

Contrats pain - bilan depuis 2016 :

780 kgs de pain

2017 : 35 contrats

2018 : 30 contrats

2019 : 28 contrats

La tendance à la baisse des contrats continue, aussi en raison de nombreuses propositions sur ce secteur à Amiens.

Emilie a aussi répondu à d'autres opportunités de vente le jeudi, et elle va devoir assurer des permanences dans un magasin bio à Saint-Omer. Elle se propose désormais de venir tous les 15 jours à partir de janvier 2021, ce qui risque de modifier les habitudes des adhérent.e.s. Un sondage auprès des amapien.ne.s a permis de dégager la tendance : entre 30 et 40% des adhérent.e.s pourrait doubler leur commande tous les 15 jours.

L'objectif d'Emilie reste évidemment de garder tous ses contrats, même si elle reste consciente que ce n'est pas simple pour les amapien.ne.s et qu'il y aura une perte sur la quantité livrée (qui sera compensée en partie par une moindre fréquence de déplacements).

Elle salue l'intérêt des AMAP, pour les consommateurs et pour les producteurs, pour qui cela permet de donner une visibilité en amont sur les ventes.

A la remarque d'un amapien qui trouve son pain trop brûlé et pas assez levé, Emilie explique qu'il peut s'agir d'un problème de four. Elle utilise pour le moment un four à bois romain, qui n'est pas conçu pour la cuisson du pain (four trop grand et certains pains sont trop saisis : « *dans le pain, la cuisson c'est le plus difficile* », ajoute-t-elle).

Elle prospecte actuellement pour acheter un nouveau four (budget d'environ 15 000€).

Par ailleurs, elle a dû utiliser une variété différente de blé pendant 2 mois et chaque changement demande une adaptation.

Emilie livre 3 AMAPS en pain.

Pâtes :

Environ 17kgs par distribution, cela (ui) lui convient
Les ventes de pâtes d'Emilie s'équilibrent bien avec celles d'Inès

Viande :

Parmi les AMAP qu'elle fournit, Emilie souligne que l'AMAP du Potager est celle qui consomme le plus de viande.

90kgs boeuf

50/60 kgs veau

agneau ???

porc : ça se maintient également (attention à ce que les gens voient bien passer le contrat porc).

- **Miel :**

Philippe BECQUET, notre producteur a investi ses nouveaux locaux à Pont-Noyelles, qui sont plus fonctionnels.

Cette année, il a tout géré seul car il n'a pas réussi à trouver quelqu'un pour l'aider.

Voici ce qu'il nous écrit : « *Cette année fut une année moyenne, du froid et du vent au mauvais moment. Année compliquée aussi en temps de travail, impossible de trouver un salarié pendant le confinement donc j'ai fait la saison tout seul (gestion des ruches le jour et extraction et conditionnement du miel la nuit). Je n'ai vraiment plus envie de faire ça je fais tout actuellement pour pouvoir avoir un saisonnier l'année prochaine confinement ou non. »*

- Contrats 2018/2019 : 115kg

- Contrats 2018/2020 : 99kg

- Contrats 2020/2021 : 113kg

Pour Philippe, la distribution sur 4 dates est plus pratique.

- **Farine / Lentilles / pâtes / huile :**

Voici ce qu'Inès, notre productrice, nous écrit :

« *L 'été s'est bien passé.*

Les récoltes sont moyennement bonnes. Le blé a très bien donné mais les autres cultures, de printemps, (seigle, avoine, lentilles, cameline) ont souffert de la sécheresse et ont eu des rendements faibles. L'herbe pour les moutons s'économise...disons que l'on s'en sort bien pour cette année. On dirait que notre système biologique et planté de haies et d'agroforesterie commence à nous protéger un peu des conditions extrêmes que nous commençons à connaître avec le changement climatique...enfin, on verra ce que l'avenir nous réserve.

Côté transformation et vente, j'ai embauché une jeune femme du village à temps partiel pour fabriquer les pâtes, faire un peu d'ensachage et me remplacer parfois à la vente à la ferme. Ca se passe bien.

J'ai pu partir 2 semaines en vacances avec mon fils, cela fait du bien. C'est reparti pour une fin d'année chargée.

Je rajouterai que, après moult tergiversations, discussions etc, je continue les contrats de produits secs avec l'AMAP, j'en suis bien contente, par le nombre d'adhérents, le volume des commandes et bien sûr, l'ambiance et l'accueil que vous me faites. Merci toujours pour votre soutien.

Il y a une vingtaine de familles qui ont pris un contrat pâtes, farine et lentilles, pour un chiffre d'affaire d'environ 1000 € sur 6 mois avec 2 distributions.

Je finirais en remerciant les bénévoles, le bureau et tous les référents qui se rendent disponibles, tant qu'ils peuvent, pour faire le lien entre les producteurs et les adhérents, faire vivre l'AMAP et proposer des animations au delà des distributions. Un grand merci !

RDV en décembre pour la prochaine distribution. »

- **Volaille :**

Ventes stables.

Christophe a cependant eu des difficultés à faire grossir ses bêtes cette année.

- **Pommes :**

Année très productive (1 tonne), qui rattrape 2 années difficiles.

Vincent manque de place pour stocker.

Cette année, 1 seule distribution de jus en décembre, sans rationnement.

- **Tisanes :**

Louise a fait son 1er essai cette année de vente en AMAP.

Chiffre d'affaires : 969€, ce qui lui convient

Distribution tous les 3/4 mois environ

Organiser une visite de son exploitation est compliqué pour le moment, car la récolte est assez imprévisible.

- **Vin :**

Prochaine distribution le 26 novembre 2020

- **Bière :**

Prochaine distribution le 19 novembre 2020

BILAN FINANCIER :

L'année dernière nous avons terminé l'exercice au 17 **octobre 2019** avec un solde créditeur de **879,05 €**.

- Pour les recettes de l'exercice en cours :

Les recettes sont la somme perçues des cotisations des adhérents, soit **718 €** depuis le 17 octobre 2019.

Division des dépenses en 2 postes :

- Le premier poste de dépenses concerne les frais fixes et annuels.

Celle-ci comprend

l'adhésion à la FAMAPP (180€) assurance incluse

l'adhésion à la MAAM (25 €)

frais de tenue de compte (banque) (50,27 €)

espace d'hébergement du site internet (82,07 €)

Soit une dépense de **337,34€**.

- Le deuxième poste concerne le fonctionnement de l'AMAP

- frais de photocopie.(112,5 €)

- cotisation FUAJ (50,00 €)

- Cadeaux pour l'auberge (77,00 €)

- adhésion le peuplier (36,00 €)

- alimentation (67,68 €) pour les événements co organisés à l'auberge dans le cadre du partenariat

-

Soit un total de **293,18 €**.

Du 17 octobre 2019 au 15 octobre 2020 nous avons un bilan bénéficiaire de :

87,48 € (718 – 630,52)

Au final nous clôturons l'exercice au 15 octobre 2020 avec un solde créditeur de :

879,05 + 87,48 =966,53 €.

60 adhérents à jour des cotisations

- **Vote :**

Bilan financier : OK

Achat armoire : OK